



## Encore du grand n'importe quoi sur la MAH1 !

Le 06/03/2019, journée marquée par le débrayage effectué matin et soir par les collègues du CP de Toulouse Seysse en soutien à leurs collègues violemment agressés à Condé sur Sarthe sera aussi la scène de l'agression d'une de nos collègues.

En effet, un détenu de la MAH1, impatient de se rendre à son parloir, se permettra dans un premier temps de crier et de frapper à la porte de sa cellule! La collègue demandera à tous ses pensionnaires de patienter car en raison de ce retard d'appel tous les mouvements sont retardés!

Cet énergumène pressé ira même jusqu'à dire à la surveillante de se calmer et de ne pas crier!

### **Non mais allô quoi qui a les clefs dans cet établissement!?**

Ce détenu sera finalement envoyé pour le parloir par la surveillante.

Mais le détenu n'en restera pas là et insultera copieusement la surveillante avant de lui balancer une languette de canette au visage! Il terminera sa prestation par une menace: « tu vas voir quand je remonte du parloir tu vas t'en prendre une!»

La surveillante demandera du renfort par ICOM, mais la hiérarchie décidera que l'incident étant clos la mise en prévention du détenu ne sera pas nécessaire!

### **On croit rêver!**

Dans leur grande bonté, nos chefs accepteront de changer notre collègue contrariée de MAH pour sa sécurité! LOL!!

**Insultes, agressions, menaces cela n'est donc pas assez pour notre hiérarchie? Dans le contexte actuel, beau message envoyé à notre population pénale qui n'est déjà pas à cours d'idée pour mener la vie dure aux surveillants de coursives!**

Le plus beau dans tout cela c'est que le détenu en question sera reçu en audience par le chef de détention et la major de la MAH1 devant lesquels il reconnaîtra sans forcer les menaces sur notre collègue!

### **Encore du super boulot!!**

Le détenu sera convoqué lundi devant la commission de discipline, affaire à suivre...Le SPS espère une sanction exemplaire lors de cette CDD!

Le SPS apporte tout son soutien à notre collègue.

Le SPS invite notre collègue à déposer plainte et à demander la protection statutaire.

Le 06/03/2019, le bureau local SPS.

***LE Syndicat 100% Surveillants !***

